



---

**Titre de la procédure** | **Politique d'accessibilité**

---

**Secteur d'exploitation** | **TD ASSURANCE**

---

**Date d'entrée en vigueur** | **Le 1er Novembre 2017**

## **OBJECTIF**

---

Cette politique vise à établir la façon dont TD Assurance<sup>1</sup> (TDA) assure ou assurera l'accessibilité aux personnes handicapées : clients, employés, membres du public et tierces parties à qui la TD offre ses produits et services, ou encore des installations.

## **PORTÉE ET APPLICATION**

---

La présente politique s'applique à TDA et à toutes ses filiales en propriété exclusive (ci-après « nous », « nos » et « notre ») au Canada.

## **DÉTAILS ET EXIGENCES**

### **Engagement**

TDA se fait un point d'honneur d'assurer à tous ses employés et à tous ses clients un traitement équitable en ce qui a trait à l'emploi et aux services, sans discrimination, et des mesures d'adaptation au besoin. À l'aide de politiques, de communications, de formations, de mesures d'adaptation et de pratiques de recrutement progressives, TDA vise à offrir un environnement intégrateur et dénué de tout obstacle. TDA est résolue à instaurer un milieu accueillant, juste et inclusif pour tous ses clients et employés.

### **Plan pluriannuel d'accessibilité**

---

Dans le cadre de cet engagement, TDA a rédigé, mis en œuvre, tenu à jour, consigné et archivé un plan pluriannuel d'accessibilité qui définit la stratégie de TDA visant à éviter et à éliminer les obstacles à la satisfaction des besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité. Le plan précise les

---

<sup>1</sup> « TD Assurance » désigne collectivement les compagnies suivantes :

La Sécurité Nationale, compagnie d'assurance, Primum compagnie d'assurance, TD Assurance, Assurances générales, Compagnie d'assurance habitation et auto TD, TD, Compagnie d'assurance-vie, et les agences et courtiers suivants : Meloche Monnex services financiers inc., Meloche Monnex Assurance et Services Financiers inc, Agence Directe TD Assurance Inc. et Agence d'Assurance TD inc. Toutes ces compagnies sont des filiales de La Banque Toronto-Dominion et des membres du Groupe Banque TD.



exigences en ce qui concerne l'information et les communications, les ressources humaines, l'aménagement des espaces publics ainsi que la formation sur l'accessibilité.

Il est publié sur le site Web de TDA et offert dans un format accessible sur demande. Il est révisé et actualisé au moins une fois tous les cinq ans.

### **SUIVI ET CONTRÔLE**

Les unités fonctionnelles de TDA doivent s'assurer que des processus sont en place et fonctionnent efficacement conformément à la politique de TDA en matière d'accessibilité ainsi qu'aux normes et aux procédures connexes qui s'appliquent. L'équipe Services partagés de TDA met en place des processus appropriés permettant de surveiller le respect de cette politique.

### **GESTION DES EXCEPTIONS**

Toute exception à la présente politique doit être approuvée par le PVP, chef des réclamations et chef de l'exploitation, TD Assurance.

### **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

<b>Rôle et exigences</b>	<b>Détails</b>
Responsable	PVP, chef des réclamations et chef de l'exploitation, TD Assurance
Approbation	La présente politique est approuvée par le vice-président, Services partagés et Transformation de l'entreprise. Les exceptions à la présente politique doivent être approuvées par le vice-président, Services partagés et Transformation de l'entreprise.
Surveillance	VPA, Services partagés
Personne-ressource	Conseiller en affaires principal, Transformation de l'entreprise

### **CYCLE DE RÉVISION DES PROCÉDURES**

<b>Date et échéancier</b>	<b>Détails</b>
Date d'approbation	<b>Octobre le 17, 2017</b>
Date d'entrée en	<b>Le 1er Novembre 2017</b>



vigueur	
Fréquence des révisions	<b>3 ans</b>
Date de la prochaine révision	<b>1<sup>er</sup> Novembre 2020</b>